



# **REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

## **DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE FORMATEUR A LA CONDUITE AUTOMOBILE ET A LA SECURITE ROUTIERE**

Niveau III

VERSION : 2019

## SOMMAIRE

1.	DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE.....	3
1.1.	Définition de l'emploi type.....	3
1.2.	Références de la certification.....	3
2.	CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES .....	4
3.	MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION .....	5
3.1.	Voies d'accès à la certification .....	5
3.1.1.	Accès suite à un parcours continu de formation.....	5
3.1.2.	Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU .....	5
3.1.3.	Accès par la VAE .....	5
3.2.	Conditions d'accès à la formation.....	5
3.3.	Equivalences.....	5
4.	MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS .....	6
4.1.	Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation.....	6
4.1.1.	Epreuves 1 et 2 : mises en situation professionnelle .....	6
4.1.2.	Epreuve n° 3 : entretien technique .....	7
4.1.3.	Epreuve n° 4 : présentation d'une animation suivie d'un entretien technique .....	7
4.1.4.	Epreuve n° 5 : entretien final.....	7
4.2.	Modalités d'évaluation des candidats VAE .....	7
5.	MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES .....	10
5.1.	Composition et fonctionnement du jury.....	10
5.2.	Conditions particulières de surveillance et de confidentialité des épreuves.....	10
5.3.	Plateau technique pour la formation et la certification.....	10
5.3.1.	Locaux.....	10
5.3.2.	Equipements.....	10
5.4.	Aménagements d'épreuve pour les personnes en situation de handicap.....	11
6.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION.....	11
7.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE .....	12
8.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL .....	16

## 1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE

### 1.1. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le formateur à la conduite automobile élabore et anime des actions de formation à la conduite automobile et de sensibilisation à la sécurité routière et à l'éco-conduite pour tous publics, en respectant la réglementation en vigueur concernant la sécurité routière et le code de la route. Il mène les actions de formation afin que ses apprenants aient un comportement respectueux des autres usagers de la route et à une conduite en sécurité permettant l'obtention du permis de conduire de catégorie B. Il évalue régulièrement la progression de ses apprenants.

La formation à la conduite nécessite une vigilance constante vis à vis des autres usagers de la route et des actes de son apprenant.

Le formateur à la conduite automobile adapte en permanence son discours et sa pédagogie en fonction de la progression et des besoins de chaque apprenant. Sa bonne connaissance de la diversité du public lui permettra d'ajuster son intervention en fonction de chaque interlocuteur.

Animé d'un souci constant d'améliorer ses compétences de formateur, il s'autoévalue régulièrement.

Il assure les relations avec la clientèle et participe au quotidien à la gestion de la structure pour laquelle il intervient. Il délivre des prestations de sensibilisation à la sécurité routière et à l'éco conduite auprès de tout public demandeur.

Il veille au maintien en bon état de son outil de travail et réalise une veille technique et réglementaire régulière.

### 1.2. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Fiche ROME : **K 2110** – Formation en conduite de véhicule

Code NSF : 311u – conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode : MONITORAT AUTO-ÉCOLE 318 02

Niveau de Qualification : III<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Nomenclature de 1969

## 2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme de formateur à la conduite automobile et à la sécurité routière est composé de 2 (deux) certificats professionnels unitaires (CPU) qui valident les compétences suivantes.

CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES		COMPETENCES ASSOCIEES
<b>CPU 1</b> Réaliser des actions de formation à destination de futurs usagers de la route sur « véhicule léger »	C1	Préparer et animer une séance collective de préparation à l'examen du code de la route
	C2	Préparer un cours de conduite automobile en fonction de la progression de l'apprenant
	C3	Animer une séance de formation individuelle à la conduite d'un véhicule léger
	C4	Evaluer la progression de l'apprenant, identifier ses difficultés et proposer les remédiations nécessaires
	C5	Réaliser la prise en main et l'entretien de son véhicule
	C6	Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
	C7	Evaluer ses pratiques professionnelles
<b>CPU 2</b> Sensibiliser à la sécurité routière et à l'éco conduite	C8	Analyser une demande de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite et préparer son intervention
	C9	Animer une action de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite
	C7	Evaluer ses pratiques professionnelles

## 3. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION

### 3.1. VOIES D'ACCES A LA CERTIFICATION

#### 3.1.1. Accès suite à un parcours continu de formation

Le diplôme de la Nouvelle-Calédonie de formateur à la conduite automobile et à la sécurité routière est délivré aux personnes ayant suivi la totalité de la formation conduisant à ce diplôme dans un organisme de formation habilité par la Direction de la Formation Professionnelle Continue et ayant réussi les épreuves de certification.

Le candidat se présente à l'examen final muni :

- D'une pièce d'identité en cours de validité
- D'un permis de conduire de catégorie B en cours de validité
- Du livret de suivi de la formation présentant les résultats des évaluations réalisées en cours de formation
- Du sauveteur secouriste du travail (SST)
- D'un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)

Les candidats doivent être titulaires du permis B depuis au moins deux ans le jour de l'examen.

#### 3.1.2. Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU

Dans le cas d'une validation partielle, le candidat n'ayant validé qu'un seul CPU, dispose de 5 ans pour suivre le module de formation correspondant au CPU manquant dans un organisme habilité par la DFPC.

Il devra dans ce cas fournir à nouveau l'attestation de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

#### 3.1.3. Accès par la VAE

Cette profession étant réglementée, la voie d'accès par la VAE n'est pas accessible.

### 3.2. CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour être admis à la formation préparant au diplôme de la Nouvelle-Calédonie de formateur à la conduite automobile, le candidat doit :

- 1.° être titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité,
- 2.° ne pas avoir fait l'objet de condamnation telle que prévue à l'article R288/3 du code de la route,
- 3.° être reconnu apte à suivre la formation par un médecin agréé par la Commission médicale des permis de conduire de la Nouvelle-Calédonie,
- 4.° Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent,
- 5.° Maîtriser les bases de la bureautique et de l'outil internet (B2I ou PCIE)

L'entrée en formation est confirmée après un entretien avec une commission d'évaluation, chargée de vérifier :

1. Les aptitudes personnelles du candidat en matière de :
  - affirmation et contrôle de soi,
  - sociabilité,
  - capacité d'adaptation et d'organisation
  - Capacités d'expression.
2. La motivation par rapport à l'emploi :
  - connaissances du contexte d'exercice,
  - connaissances des contraintes du métier.

Cet entretien peut être précédé de tests psychotechniques.

La commission d'évaluation est composée de :

- deux représentants de l'organisme de formation dont un formateur,
- un représentant de la direction technique compétente.

Dans le cas où la formation est financée par une collectivité publique ou un fond d'assurance formation, la commission d'évaluation sera complétée par un représentant du financeur.

### 3.3. EQUIVALENCES

Sans objet

## 4. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS

### 4.1. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D’UN PARCOURS DE FORMATION

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel professionnel du diplôme sont évaluées au cours d’un examen comportant 5 épreuves permettant la validation totale ou partielle des 2 CPU constitutifs du diplôme.

Modalité	Compétences évaluées
Mise en situation professionnelle (MSP) 2 épreuves	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C1 Préparer et animer une séance collective de préparation à l’examen du code de la route</li> <li>▪ C3 Animer une séance de formation individuelle à la conduite d’un véhicule léger</li> <li>▪ C5 Réaliser la prise en main et l’entretien de son véhicule</li> </ul>
Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C1 Préparer et animer une séance collective de préparation à l’examen du code de la route</li> <li>▪ C2 Préparer un cours de conduite automobile en fonction de la progression de l’apprenant</li> <li>▪ C4 Evaluer la progression de l’apprenant, identifier ses difficultés et proposer les remédiations nécessaires</li> <li>▪ C6 Encadrer et faciliter l’intervention d’un tiers dans une situation d’apprentissage</li> <li>▪ C7 Evaluer ses pratiques professionnelles</li> </ul>
Présentation d’une animation suivie d’un entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C7 Evaluer ses pratiques professionnelles</li> <li>▪ C8 Analyser une demande de sensibilisation à la sécurité routière ou à l’éco-conduite et préparer son intervention</li> <li>▪ C9 Animer une action de sensibilisation à la sécurité routière ou à l’éco-conduite</li> </ul>
Entretien final	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toutes les compétences</li> </ul>

#### 4.1.1. Epreuves 1 et 2 : mises en situation professionnelle

<b>Epreuve n° 1 : animation d’une séance collective de préparation à l’examen du code de la route</b>	<p>Le candidat tire au sort un sujet et prépare son animation (20 minutes). Le candidat dispose du code de la route, tel que défini au plateau technique du présent référentiel, pour la préparation et l’animation de la séance collective de préparation à l’examen du code de la route.</p> <p>Il anime ensuite une séance de préparation à l’examen du code de la route devant 4 élèves conducteurs détenteurs des supports de suivi pédagogique (40 minutes). Les élèves conducteurs ne doivent pas être en formation avec le candidat.</p>	Durée : 1h00
<b>Epreuve n° 2 : animation d’une séance individuelle de formation à la conduite</b>	<p>Le candidat doit réaliser cette partie de la mise en situation professionnelle au moyen du véhicule mis à sa disposition par le centre de formation habilité qui le présente. En préalable, le jury s’assure que le véhicule répond aux exigences définies au plateau technique du présent référentiel.</p> <p>Le candidat anime une séance de formation à la conduite et évalue les acquis de l’élève conducteur.</p> <p>L’élève conducteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est détenteur des supports de suivi pédagogiques,</li> <li>- a réalisé au moins 6 heures de conduite effective,</li> <li>- ne doit pas avoir été en formation avec le candidat.</li> </ul>	Durée : 1h00

#### 4.1.2. Epreuve n° 3 : entretien technique

<b>Epreuve n° 3 : entretien technique</b>	<p>L'entretien se déroule obligatoirement après les 2 parties de la mise en situation professionnelle.</p> <p>Le candidat dispose de 30 min pour préparer l'entretien.</p> <p>Celui-ci se déroule en 2 temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le candidat motive ses choix pédagogiques lors de la mise en situation professionnelle, puis il analyse la réalisation de sa prestation (20 minutes).</li> <li>2. le jury questionne le candidat sur l'ensemble des compétences du CPU1 (30 minutes).</li> </ol>	Durée : 1h20
---	---	-----------------

#### 4.1.3. Epreuve n° 4 : présentation d'une animation suivie d'un entretien technique

<b>Epreuve n° 4 : présentation d'une animation suivie d'un entretien technique</b>	<p>Le candidat produit avant l'examen :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. un dossier décrivant l'analyse d'une demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite et la réponse à cette demande</li> </ol> <p>Ce document comporte entre 25 et 30 pages, hors annexes.</p> <p>Ce document est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une transcription de la demande formulée, les informations nécessaires pour identifier le commanditaire, son activité et la date de la demande,</li> <li>- d'une description des enjeux, du contexte, de la finalité de l'action, de la méthodologie d'analyse et de la structuration de la réponse, des outils et techniques pédagogiques utilisés et de la posture de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière,</li> <li>- d'une démonstration de l'adéquation de la réponse à la demande du commanditaire et au public visé,</li> <li>- de l'analyse de pratique du candidat, énonçant les points forts et les points faibles de sa démarche et évoquant les axes d'amélioration,</li> <li>- d'une description des modalités qu'il met en œuvre pour assurer la veille sur le secteur professionnel et la réglementation.</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Deux supports pédagogiques au choix du candidat (diaporamas par exemple) portant sur 1 thématique traitée pendant une action de sensibilisation à la sécurité routière et 1 thématique traitée pendant une action de sensibilisation à l'éco conduite.</li> </ol> <p>Il anime devant le jury une séquence à l'aide d'un des 2 supports tiré au sort.</p> <p>Le candidat se met dans une posture de formateur vis-à-vis du jury (15 minutes).</p> <p>A partir de sa présentation orale et du dossier, le jury questionne le candidat sur l'ensemble des compétences du CPU2 (30 minutes).</p>	Durée : 45 min
--	---	-------------------

#### 4.1.4. Epreuve n° 5 : entretien final

<b>Epreuve n° 5 : entretien final</b>	<p>L'entretien final porte sur la représentation du candidat du métier de formateur à la conduite automobile et à la sécurité routière. Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;</li> <li>- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.</li> </ul>	Durée : 20 min.
---	---	--------------------

**Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des CPU : 4h25.**

## 4.2. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS VAE

Sans objet

Synthèse des modalités d'évaluation

CPU	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'ÉVALUATION	Epreuve 1 MSP	Epreuve 2 MSP	Epreuve 3 Entretien	Epreuve 4 Présentation orale	Epreuve 5 Entretien final
CPU 1 Réaliser des actions de formation à destination de futurs usagers de la route sur « véhicule léger »	<b>Compétence 1</b> Préparer et animer une séance collective de préparation à l'examen du code de la route	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le formateur connaît la réglementation et les codes de la route (Nouvelle-Calédonie, France, Europe)</li> <li>- Les objectifs pédagogiques sont clairement définis,</li> <li>- Les supports utilisés sont adaptés au contenu de la séance,</li> <li>- Les modalités pédagogiques sont adaptées au contenu de la séance et aux apprenants</li> <li>- L'animation proposée est adaptée à l'objectif défini,</li> <li>- L'animation est claire,</li> <li>- les termes et outils utilisés sont précis et adaptés,</li> <li>- Le formateur connaît les caractéristiques des différents publics</li> <li>- La gestion et la progression du groupe sont maîtrisées</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Compétence 2</b> Préparer un cours de conduite automobile en fonction de la progression de l'apprenant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les supports utilisés sont adaptés au contenu de la séance,</li> <li>- Le contenu de la séance tient compte de la progression de l'apprenant,</li> <li>- Le formateur connaît son environnement de travail (rue, routes etc...),</li> <li>- Le parcours proposé est en adéquation avec l'objectif de la séance,</li> <li>- Les éventuelles difficultés qui pourraient être rencontrées lors de la séance sont identifiées,</li> <li>- La remédiation proposée est adaptée à la situation.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Compétence 3</b> Animer une séance de formation individuelle à la conduite d'un véhicule léger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le support pédagogique et les informations utilisées sont adaptés à la séance,</li> <li>- Les techniques pédagogiques utilisées lors de la séance sont efficaces,</li> <li>- L'itinéraire choisi permet d'atteindre les objectifs de la séance</li> <li>- L'itinéraire choisi répond aux besoins de l'apprenant,</li> <li>- La durée de la séance est respectée</li> <li>- L'intervention physique sur le véhicule est pertinente et expliquée,</li> <li>- La sécurité des occupants du véhicule et des autres usagers de la route est assurée,</li> <li>- Les consignes sont claires et précises,</li> <li>- Le formateur s'adapte au niveau de compréhension de l'élève.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Compétence 4</b> Evaluer la progression de l'apprenant, identifier ses difficultés et proposer les remédiations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents d'évaluation sont adaptés à la séance,</li> <li>- L'écart constaté entre l'objectif et le résultat obtenu est pertinent,</li> <li>- Les difficultés de l'apprenant sont clairement identifiées,</li> <li>- La technique de l'auto évaluation est utilisée,</li> <li>- La ou les remédiations proposées sont pertinentes,</li> <li>- Les documents de suivi sont renseignés,</li> <li>- L'apprenant comprend le résultat d'évaluation et la remédiation proposée</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Compétence 5</b> Réaliser la prise en main et l'entretien de son véhicule	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrôle de l'état général du véhicule est effectué,</li> <li>- L'habitacle est propre,</li> <li>- Les principaux tests sont effectués,</li> <li>- Le niveau de conformité du véhicule est correctement apprécié,</li> <li>- Les règles d'hygiène et de respect de l'environnement sont connues et appliquées,</li> <li>- Les anomalies sont relevées et signalées.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Compétence 6</b> Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle de l'accompagnateur est correctement défini</li> <li>- Les conseils apportés à l'accompagnateur tiennent compte des acquis de l'apprenant</li> <li>- La régulation relative aux tensions entre accompagnateur et apprenant est efficace</li> <li>- Les connaissances sont présentées de façon adaptée aux participants</li> <li>- Des conseils pertinents sont apportés à l'accompagnant en vue d'accéder à une culture partagée de la sécurité routière</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Epreuve 1 MSP	Epreuve 2 MSP	Epreuve 3 Entretien	Epreuve 4 Présentation orale	Epreuve 5 Entretien final
<p><b>CPU 2</b> Sensibiliser à la sécurité routière et à l'éco conduite</p>	<p><b>Compétence 7</b> Evaluer ses pratiques professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation de formation est décrite de façon pertinente,</li> <li>- L'analyse de sa pratique est appropriée,</li> <li>- La démarche d'analyse choisie est maîtrisée,</li> <li>- Les remarques de ses pairs sont prises en compte,</li> <li>- Les modifications de pratiques proposées sont pertinentes et réalistes,</li> <li>- La veille professionnelle mise en œuvre permet d'obtenir les informations recherchées.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p><b>Compétence 8</b> Analyser une demande de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite et préparer son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les attentes du client sont clairement identifiées,</li> <li>- Les caractéristiques du public concerné sont connues,</li> <li>- Les enjeux de la prestation sont maîtrisés,</li> <li>- Le conseil apporté est clair et pertinent,</li> <li>- L'offre de prestation répond aux attentes du client,</li> <li>- Le contenu de la séance proposée est pertinent,</li> <li>- Les techniques et outils mobilisés sont adaptés à la séance</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p><b>Compétence 9</b> Animer une action de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les clauses du cahier des charges sont respectées,</li> <li>- La technique d'animation est en rapport avec le message délivré,</li> <li>- Les attentes et le niveau du public concerné sont pris en compte,</li> <li>- Les outils pédagogiques utilisés sont adaptés au message à délivrer,</li> <li>- Le formateur s'exprime de manière claire,</li> <li>- Les échanges avec le groupe sont réguliers et nombreux.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## 5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

La session d'examen est organisée par ou sous le contrôle de l'autorité certificatrice.

### 5.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury est composé de 2 membres :

- Un responsable d'auto-école ayant 3 ans d'expérience et titulaire du BEPECASER ou du BEPECASERT ou de l'ECSR ou de tout titre équivalent
- Un salarié ou travailleur indépendant exerçant le métier de formateur à la conduite automobile, titulaire du BEPECASER ou du BEPECASERT ou de l'ECSR ou de tout titre équivalent et ayant une expérience professionnelle dans l'emploi de 3 ans minimum.

Chaque membre du jury doit justifier de la détention d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les membres du jury ne doivent être ni parents, ni avoir de lien hiérarchique, ni avoir été tuteur de stage des candidats.

### 5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE DES EPREUVES

L'organisateur des épreuves informe les candidats des documents ou dispositifs autorisés et ceux interdits lors des épreuves.

Une surveillance est nécessaire pendant la préparation de l'animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière de la mise en situation professionnelle si plusieurs candidats sont présents dans une même salle.

### 5.3. PLATEAU TECHNIQUE POUR LA FORMATION ET LA CERTIFICATION

#### 5.3.1. Locaux

Désignation et description des locaux	Observations
Un local fermé permettant la préparation des candidats à l'épreuve « animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière »	
Un local fermé permettant d'accueillir a minima 10 personnes pour la partie « animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière »	Le local est équipé de tables et de chaises en nombre suffisant
Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges

#### 5.3.2. Equipements

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Postes de travail	Tableau blanc, paper board, feutres	
Machines et matériel	Un véhicule léger dont les caractéristiques sont conformes à celles énoncées arrêté n° 2011-315/GNC du 8 février 2011 pris en application de la délibération n° 26/CP du 1er juin 2010 portant réglementation des activités d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et portant modification du code de la route de la Nouvelle-Calédonie Ordinateur, tablette ou autre matériel équivalent Package bureautique installé sur l'ordinateur Moyen de projection	

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
<b>Matière d'œuvre</b>	Pour l'épreuve d'animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière : 4 élèves conducteurs détenteurs des supports de suivi pédagogiques. Pour l'animation d'une séance individuelle de formation à la conduite d'un véhicule léger : 1 élève conducteur détenteur des supports de suivi pédagogique, ayant réalisé au moins 6 heures de conduite effective.	
<b>Documentation</b>	Edition du code de la route de la NC et de métropole comportant l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires commentées ou non. Les éditions « vulgarisées », destinées au grand public ne sont pas acceptées (1 exemplaire pour le jury, 1 exemplaire pour le candidat).	

#### 5.4. AMENAGEMENTS D'ÉPREUVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aménagement d'épreuves (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

## 6. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Sont déclarés reçus au diplôme de formateur à la conduite automobile et à la sécurité routière les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

La liste des candidats reçus au diplôme est établie par le jury.

Le diplôme de formateur à la conduite automobile et à la sécurité routière est délivré par la Nouvelle-Calédonie aux candidats déclarés admis par le jury.

Le candidat qui ne valide pas 1 ou les 2 CPU à l'issue des épreuves dispose d'un délai de cinq ans après décision du jury pour valider le ou les CPU auxquels il a échoué. Au-delà de ce délai de cinq ans, le candidat perd le bénéfice du CPU validé.

## 7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

### A

#### Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

#### Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

#### Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

#### Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

### C

#### Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

#### Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

#### Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

#### Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

#### Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

**D****Diplôme**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

**E****Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

**Epreuve**

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

**Equivalence de CPU**

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

**Evaluation**

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

**F****Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

**J****Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification.

Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

**N****Niveau de formation**

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Niveaux de qualification français	Niveaux de qualification européen	Niveau de formation
V	III	Formation de niveau BEP/CAP
IV	IV	Formation de niveau BAC
III	V	Formation de niveau égal à BAC +2
II	VI	Formation de niveau égal à BAC + 3
I	VII et VIII	Formation de niveau égal ou supérieur à BAC +4

## **Nomenclature des spécialités de formation – NSF**

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

## **P**

---

### **Plateau technique**

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

## **Q**

---

### **Questionnaire à choix multiple (QCM)**

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

## **R**

---

### **Référentiel de certification (RC)**

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

### **Référentiel Professionnel (RP)**

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

### **Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)**

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

### **Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)**

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

## **S**

---

### **Savoir (voir connaissance)**

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

### **Savoir-faire**

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

### **Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir faire.

**Savoir-faire relationnel (savoir être)**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire organisationnel (savoir être)**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

**V**

---

**Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

## 8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

### ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Catherine CATALDO, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

### DIRECTION TECHNIQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

- Massimo BONFIGLIO, DITTT, chef du bureau de l'éducation routière
- John TRUPIT, DITTT, juriste
- Hervé THOURET, DITTT, expert

### PROFESSIONNELS

#### FORMATEURS A LA CONDUITE AUTOMOBILE ET GERANTS D'AUTO-ECOLE

- Caroline KAWKA, auto-école Zebra 3000
- Marc KERBIDI, auto-école 7
- Bruno CLOUZOT, auto-école Green Valley
- Manuel CELLARD, auto-école dynamic

#### FORMATEUR A LA CONDUITE AUTOMOBILE SALARIE

- Sofiane MOKHTARI, auto-école La Coulée